



## promesse d embauche et arret de mon cdi dans la periode d essaie

Par **fafa59400**, le **10/06/2011** à **01:16**

Monsieur aujourd'hui je me présente Fabrice Bourdon 30 ans, il se trouve que j'ai été recruté en février 2011 par la société Isorok à Cambrai! j'ai donc signé cette promesse d'embauche et effectué la fin de mon préavis dans l'autre société pour laquelle je travaillais depuis 5 ans.

AUJOURD'HUI on arrête mon CDI à la date du 09 juin 2011 où j'effectue un poste de VRP depuis le 4 avril 2011.

Je ne comprends pas pourquoi j'ai signé une promesse d'embauche définitive le 17 février 2011 pour un poste de VRP et qu'aujourd'hui on me traite comme ça!

que dois-je faire ?

Par **P.M.**, le **10/06/2011** à **10:39**

Bonjour,

Une promesse d'embauche ne veut pas dire absence de période d'essai et il faudrait donc savoir si c'est le cas dans ce texte ou le contrat de travail et donc si la rupture a eu lieu pendant celle-ci...

Par ailleurs, le fait que vous ayez démissionné au bout de 5 ans (donc supérieur à 3) du précédent employeur et comme c'est celui actuel qui a rompu la période d'essai, cela vous ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi...